Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique



DuPont™ Accent® Herbicide

Version 2.3

Date de révision 02/06/2014 Réf. 130000000197

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	:	DuPont™ Accent® Herbicide
Nom commercial/Synonyme	:	B10042432 NICOSULFURON (2-[[(4,6-Dimethoxypyrimidin-2-yl)aminocarbonyl]aminosulfonyl]- N,N-dimethyl-3-pyridinecarboxamide)
Numéro de la FDS	:	130000000197
Utilisation du Produit	:	Herbicide
Fabricant	:	E.I. du Pont Canada Company P.O. Box 2200, Streetsville Mississauga, ON L5M 2H3 Canada
Informations sur le produit	:	1-800-387-2122
Urgence Médicale	:	1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne ou éruption.



Yeux : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne, douleur, rougeur, ou troubles de la vue.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Nicosulfuron	111991-09-4	75 %
Other Ingredients		25 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5 minutes et continuer de rincer l'oiel. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.



Ingestion	:	Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Conseils généraux	:	Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins. En cas d’urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l’étiquette pour connaître d’autres précautions et le mode d’emploi.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables Point d'éclair	:	non applicable
Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
Techniques spéciales en cas d'incendie	:	Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir complètement les récipients fermés.



SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Nettoyage du Déversement	:	Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Mesures en cas de Déversement Accidentel	:	Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel)	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.
Manipulation (Aspects Physiques)	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Stockage	:	Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	:	Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du	:	Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:



corps		Chemise à longues manches et pantalons longs. Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils Chaussures et chaussettes Equipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée: Combinaison Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils Chaussures et chaussettes
Mesures de protection	:	Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Nicosulfuron				
AEL *	(DUPONT)	5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière respirable

* AEL est la Valeur Limite d'Exposition Acceptable de DuPont. S'il y a en vigueur des valeurs limites d'exposition professionnelle imposées par la législation et inférieures aux valeurs limites AEL, de telles valeurs limites auront priorité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	solide, granulés fluides à sec, dispersibles dans l'eau
Couleur	:	brun clair
pH	:	3.9
Point/intervalle de fusion	:	141 - 144 °C (286 - 291 °F)
Densité	:	0.53 g/cm3



Masse volumique apparente	:	45 lb/ft³ non tassé
Hydrosolubilité	:	dispersable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	:	Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter	:	Aucune raisonnablement prévisible.
Incompatibilité	:	Pas de matières à signaler spécialement.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DuPont™ Accent® Herbicide

Inhalation 4 h CL50	:	> 5.6 mg/l , rat
Dermale DL50	:	> 2,000 mg/kg , lapin
Oral(e) DL50	:	> 5,000 mg/kg , rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, lapin
Sensibilisation	:	Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., cochon d'Inde

Nicosulfuron

Irritation des yeux	:	Irritation modérée des yeux, lapin
Toxicité à dose répétée	:	Oral(e) souris 90 jr On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif. Oral(e)



		souris 28 jr On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.
		Oral(e) rat 90 jr On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.
Cancérogénicité	:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
Tératogénicité	:	N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

DuPont™ Accent® Herbicide

96 h CL50	:	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 100 mg/l
72 h CE50	:	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 18.5 mg/l
48 h CE50	:	Daphnia magna (Grande daphnie) > 100 mg/l

Nicosulfuron

90 jr	:	NOEC Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 24 mg/l



21 jr	:	NOEC Daphnia magna (Grande daphnie) 43 mg/l
Information écologique supplémentaire	:	Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer là où/lorsque les conditions favorisent le ruissellement.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets	:	Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
Élimination du Conteneur	:	Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit. Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit. En cas de déversement majeur, d'incendie ou d'autre urgence, appeler au 1-800-441-3637, 24 heures sur 24.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	:	3077
	Nom d'expédition des Nations unies	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Nicosulfuron)
	Classe	:	9
	Groupe d'emballage	:	III
	No. Etiquetage	:	9MI
IMDG	Numéro ONU	:	3077



Nom d'expédition des Nations unies	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Nicosulfuron)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
No. Etiquetage	:	9

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse par le DOT.
Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. Homologation PCP	:	25116
Remarques	:	Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS	:	02/06/2014

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company
™ Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact	:	E.I. DuPont Canada Company, Mississauga, Ontario, L5M 2H3

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination



dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.